#### **Erratum**

## **A.M.,** 2008

#### Arrêté numéro AM 0043-2008 du ministre de la Sécurité publique en date du 8 juillet 2008

CONCERNANT la mise en œuvre du Programme d'aide financière relatif à l'imminence de mouvements de sol au bénéfice de la propriétaire de la résidence principale sise au 148-4, route du Pont, dans la Ville de Lévis

LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE,

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 23 juillet 2008, 140° année, numéro 30, page 4361.

À la page 4362, à la signature de l'arrêté, on aurait dû lire « Benoît Pelletier » au lieu de « Jacques P. Dupuis ».

50454

## A.M., 2008

# Arrêté numéro AM 0044-2008 du ministre de la Sécurité publique en date du 8 juillet 2008

CONCERNANT la mise en œuvre du Programme d'aide financière relatif à l'imminence de mouvements de sol au bénéfice du propriétaire de la résidence principale sise au 1171, chemin de la Vallée-Missisquoi, dans la Ville de Sutton

LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE,

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 23 juillet 2008, 140° année, numéro 30, page 4362.

À la page 4362, à la signature de l'arrêté, on aurait dû lire « Benoît Pelletier » au lieu de « Jacques P. Dupuis ».

50455

### **A.M.,** 2008

## Arrêté numéro AM-0048-2008 du ministre de la Sécurité publique en date du 8 juillet 2008

CONCERNANT la mise en œuvre du Programme général d'aide financière lors de sinistres relativement aux pluies abondantes survenues entre le 14 et le 17 juin 2008, dans des municipalités du Québec

LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE,

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 23 juillet 2008, 140° année, numéro 30, page 4362.

À la page 4363, à la signature de l'arrêté, on aurait dû lire « Benoît Pelletier » au lieu de « Jacques P. Dupuis ».

50456